

Crédits - surendettement

Quasi-stabilité des crédits octroyés

En 2014, le montant des crédits octroyés en Lorraine varie peu. À l'inverse de 2013, le nombre de dossiers de surendettement déposés dans la région évolue faiblement (+ 0,3 %), avec 9 009 dépôts en 2014 contre 8 986 précédemment.

Véronique Gourmand, Banque de France, Direction des affaires régionales Metz

En 2014, les crédits à la clientèle non financière ne varient guère en Lorraine (- 0,4 % par rapport à 2013). Au niveau national, ils s'inscrivent en légère hausse (+ 1 %).

Les crédits aux particuliers distribués en 2014 sont stables dans la région, après avoir augmenté en 2013 (+ 2,2 %). Au contraire, ils continuent de croître dans l'Hexagone (+ 2,3 %).

Par ailleurs, les encours aux sociétés non financières reprennent de l'allant dans les deux périmètres.

Reprise des crédits aux sociétés non financières

En 2014, les crédits distribués aux sociétés non financières (SNF) retrouvent une certaine tonicité, légèrement plus marquée en France (+ 1,8 %) qu'au niveau régional (+ 1,1 %).

Les conditions de financement pour les SNF s'améliorent au niveau national, où le taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits atteint 1,95 % en 2014 contre 2,33 % en 2013, tout comme dans la zone euro (2,15 % après 2,70 %), dans le sillage des mesures de politique monétaire de la BCE intervenues en cours d'année.

En Lorraine, les crédits des SNF destinés à l'équipement rebondissent en 2014 (+ 3,3 % contre - 0,2 % l'année précédente), alors que leur progression est plus prégnante dans l'Hexagone (+ 2,8 % contre + 0,8 %).

En Lorraine, le nombre de saisines enregistrées dans le cadre de la Médiation du crédit est stable (152 dépôts de saisine en 2014, contre 151 en 2013). En hausse en 2013, il diminue en France de 19 % pour 2014 (3 565 dépôts contre 4 382 précédemment). Les dossiers acceptés concernent principalement les secteurs des services (39 %), du commerce (30 %) et du BTP (16 %). Ceux relatifs à des entreprises de moins de dix salariés

constituent 83,4 % du total. Le taux de médiation réussie s'établit à 58 %.

Depuis le lancement du dispositif, 361 202 emplois ont été préservés ou confortés.

Essoufflement des crédits distribués aux particuliers

En Lorraine, les crédits aux particuliers se maintiennent en 2014 après une période plus dynamique. La progression des s'essouffle quelque peu au niveau national (+ 2,3 % contre + 3,5 %). Malgré des taux d'intérêt moyens plus faibles, les crédits immobiliers s'inscrivent dans une moindre augmentation (+ 2,5 % contre + 4,5 %).

À noter que la France contribue avec l'Allemagne à l'évolution positive de la zone euro.

Surendettement : maintien global des dépôts

Après la nouvelle baisse observée en 2013 (- 2,8 %), les dépôts de dossiers de surendettement sont quasiment stables en Lorraine (+ 0,3 % avec 9 009 dépôts en 2014 contre 8 986 précédemment). Des diminutions sont constatées dans tous les départements de la région (avec une ampleur marquée dans la Meuse), sauf en Meurthe-et-Moselle qui s'inscrit encore à la hausse.

En France, les dépôts de dossiers de surendettement reculent (- 2,2 %), après avoir progressé modérément de (+ 1 %) en 2013.

L'enquête typologique pour 2013 présente pour la Lorraine un endettement moyen (incluant les charges courantes) de 40 276 euros avec 441 dossiers déposés pour 100 000 habitants (population de 15 ans et plus - données recensement 2010). En Alsace, les enregistrements de dépôts sont inférieurs à 400 pour 100 000 habitants alors qu'ils dépassent les 500 en Champagne-Ardenne et en Bourgogne.

L'endettement moyen des surendettés est le plus élevé en Moselle (42 953 euros), mais le nombre de dossiers déposés par habitant y est le plus faible de la région (319 pour 100 000 habitants), du fait de l'existence d'un régime spécifique de faillite civile. En lien avec un taux de chômage le plus fort de Lorraine (11,9 %), le département des Vosges compte le nombre de dossiers déposés par habitant le plus important (633).

En 2013, la population régionale des ménages surendettés demeure caractérisée par la prédominance de personnes vivant seules (63,1 %), n'ayant majoritairement pas de personnes à charge. Les classes d'âge de 35 à 44 ans et de 45 à 54 ans représentent respectivement 27,2 % et 27,1 % des personnes surendettées.

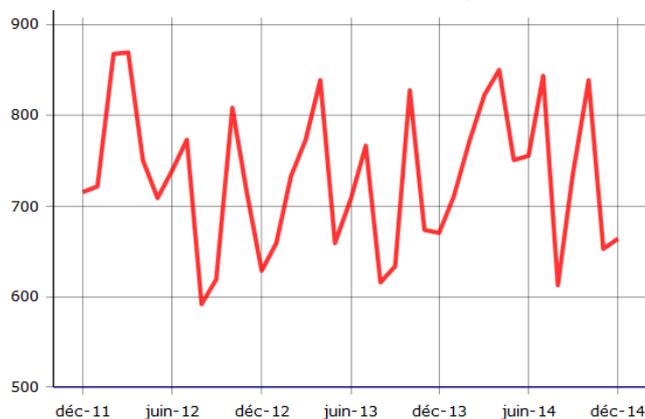
Au regard du logement, l'analyse confirme la présence majoritaire de personnes locataires (75,1 %), et par rapport à l'emploi, la présence de 32,3 % de chômeurs.

En Lorraine, 78,1 % des ménages surendettés ont des ressources mensuelles inférieures à 2 000 euros. Plus d'un dossier sur deux demeure caractérisé par une absence de capacité de remboursement.

Au niveau national, l'endettement combine majoritairement des crédits à la consommation (présents dans 86,6 % des dossiers) et des arriérés de charges courantes (dans 79,3 % des dossiers). Une légère augmentation (+ 1 point) de la part des dossiers comportant un endettement immobilier, consécutif à l'acquisition d'un bien ou à la réalisation de travaux, est observée. En outre, les dettes immobilières représentent 29,1 % de l'endettement global.

Au cours du premier trimestre 2015, le nombre de dossiers déposés diminue en général, comparativement à la même période de 2014, tant au niveau régional (- 4,5 %) que national (- 7,7 %).

Nombre de dossiers de surendettement déposés en Lorraine



Source : Banque de France

Pour comprendre les résultats :

Le secteur non financier englobe les sociétés non financières, les particuliers, les entrepreneurs individuels, les entreprises d'assurance et de capitalisation, les administrations publiques et privées (tous résidents) ainsi que la clientèle non financière non résidente.

Source :

Les évolutions relevées sont calculées en glissement annuel à décembre 2014 et à décembre 2013. Elles sont issues de la centralisation financière des dépôts et crédits, qui recense, sur une base conventionnelle, les opérations traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française, pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non résidente). Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières ni les institutions financières spécialisées. La centralisation est élaborée en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et est agrégée par département de la France métropolitaine. Les variations des données peuvent refléter les modifications affectant les réseaux bancaires.

Pour en savoir plus :

Sur le site banque-france.fr : Rubrique Statistiques et enquêtes / bases de données : <http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/actualites.html>

<http://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement/barometre-du-surendettement.html>